

# RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

## Le Repos des Oliviers

Le présent règlement d'ordre intérieur a pour objectif de garantir le bon déroulement de votre séjour, de préserver la qualité du logement et de respecter le voisinage. Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

### 1. CAPACITÉ D'ACCUEIL

La villa peut accueillir un maximum de 4 personnes. Cette capacité ne peut être dépassée sans un accord écrit préalable du propriétaire.

### 2. ANIMAUX – FUMEURS – FÊTES

**Animaux** : Les animaux ne sont pas autorisés.

**Fumer** : La villa est non-fumeur. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur. Si vous souhaitez fumer, merci de le faire uniquement à l'extérieur, en utilisant les cendriers mis à votre disposition.

**Fêtes et événements** : Les fêtes, soirées et rassemblements sont interdits.

### 3. ARRIVÉE ET DÉPART

**Arrivée** : à partir de 16h00.

**Départ** : au plus tard à 10h00.

### 4. SÉCURITÉ & ÉQUIPEMENTS

**Piscine hors sol** (lorsque disponible - juillet et août)

Les enfants doivent être en permanence sous la surveillance d'un adulte responsable. Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles de sécurité.

**Espaces privés** :

Le garage est un espace privé et l'accès est strictement interdit aux locataires.

### 5. UTILISATION DES LIEUX

Le respect du voisinage est essentiel.

**Horaires de silence** : 23h00 – 07h00.

Il est interdit de déplacer les meubles sans autorisation préalable.

Tout usage anormal ou non conforme des lieux entraînera une retenue sur la caution.

### 6. PROPRETÉ & OBLIGATIONS

Les locataires ont l'obligation de maintenir le logement en état de propreté et de respecter l'ensemble des consignes relatives au check-in et au check-out.

## **7. CAUTION**

Une caution de 300 € est demandée 7 jours avant l'arrivée. Celle-ci doit être absolument déposée avant le séjour. Sans caution, les clés ne peuvent vous être remises.

Cette caution pourra être retenue en tout ou en partie en cas de dégradations.

## **8. STATIONNEMENT**

La propriété dispose de 2 places de parking. Il est interdit de stationner sur des zones non prévues (pelouse, accès privé...).

## **9. INTERNET & ÉQUIPEMENTS**

Un réseau Wi-Fi est mis à votre disposition. Toute utilisation illégale ou abusive du réseau est interdite.

## **10. RESPECT DES VOISINS**

La villa se situe dans un environnement calme et paisible. Les nuisances sonores, en particulier en soirée, sont strictement interdites.

## **11. RESPONSABILITÉ**

Le propriétaire ne pourra être tenu responsable en cas d'accident lié à un usage non conforme du logement ou de la piscine, de vol ou perte d'effets personnels, ou d'interruptions de services.

Ce règlement vise à garantir une expérience agréable et respectueuse pour tous. Merci de votre compréhension et de votre coopération !